

# Ce que les modèles syntaxiques disent de l'apposition

Nicolas Gregov

L'objectif de ce travail est d'évaluer le traitement de l'apposition au sein de cinq modèles syntaxiques contemporains. Pour ce faire, nous commençons par introduire la problématique de l'apposition (→1). Dans un second temps, nous envisageons successivement les modèles sélectionnés, en décrivant et en interrogeant leur définition de l'apposition (→2). La troisième section propose une mise en évidence des principales lignes de partage différenciant les approches envisagées (→3). Enfin, nous dressons un bilan de l'étude (→4).

## 1. Introduction

En tant que fonction syntaxique, l'apposition a été au cœur de plusieurs travaux de linguistique française, parmi lesquels on peut citer les « abondantes discussions théoriques et [...] nombreuses controverses terminologiques voire pédagogiques que *Le français moderne*, dans les années soixante, a diligemment orchestrées » (Neveu 1996 : 1). Par la suite, les enjeux, qui continuent de nourrir le débat théorique et terminologique, ont notamment porté sur la pertinence d'une fonction appositive (p. ex. Lago 1994, Wilmet 1997), sur l'articulation de l'apposition aux autres structures syntaxiques (p. ex. Forsgren 2000, Noailly 2000, Rossi-Gensane 2017), et en particulier au détachement (p. ex. Caddéo 2008, Combettes 1998, Neveu 2020), ainsi que sur la typologie des constructions appositives (p. ex. Forsgren 1988, Rioul 1983, Van Den Busche 1998). Pour un panorama détaillé de l'histoire de la fonction et de ses enjeux, on pourra se référer aux synthèses de Neveu (2000, 2021).

La présente étude<sup>1</sup> porte sur la manière dont la grammaire française contemporaine traite de l'apposition : au-delà des problématiques que suscite l'apposition, comment la fonction est-elle définie par les modèles théoriques véhiculés par les grammaires ? La perspective critique est double. Il s'agit d'une part d'identifier les critères mobilisés dans la définition de l'apposition et d'autre part d'analyser l'intégration de la fonction dans l'architecture théorique du modèle. Nous émettons en effet l'hypothèse que l'apposition, difficilement intégrable aux modèles syntaxiques, met au jour leurs limites intrinsèques, tout en ne possédant qu'un fragile socle définitoire.

Puisque notre point de vue porte sur des modèles qui mobilisent un métalangage intégrant parfois la notion d'*apposition*, il convient de nous positionner face à ce terme. Nous faisons le choix de prendre comme point de départ la définition proposée par Neveu (2021a), qui constitue ainsi notre point de comparaison. L'apposition y est définie comme « un type de construction qui peut être décrit comme la mise en séquence par appariement de deux segments linguistiques hiérarchiquement ordonnés, constituant une expression désignative complexe, sémantiquement et formellement disjointe par le détachement » (2021a). Dans une perspective englobante rendant compte de différentes approches, Neveu énumère quinze critères, que nous synthétisons au moyen d'un tableau<sup>2</sup>. Ces critères mobilisent les trois plans définis par Hagège (2013) : le plan morphosyntaxique, le plan sémantico-référentiel et le plan énonciatif-hiérarchique.

<i>Support</i>	<i>Terme descripteur</i>	
(i) autonomie syntaxique dans la construction	(vi) détachement	(xi) prédication des propriétés du support
(ii) pivot intraprédicatif, argument de la prédication principale	(vii) position périphérique à la structure argumentale	(xii) formation d'un prédicat second
(iii) position référentielle	(viii) nature compatible avec la caractérisation	(xiii) impossibilité de modifier la vériconditionnalité de la prédication première
(iv) possible rôle de pointeur (pro)nominal	(ix) apport incident au support, confirmé par des faits réactionnels	(xiv) possibilité d'activer des valeurs circonstancielles
(v) caractère non fini au plan informationnel	(x) formation avec le support d'une cellule référentielle à forte coalescence	(xv) instanciation du support dans la prédication première

Figure 1. Critères définitoires de l'apposition (Neveu 2021a)

## 2. Analyse critique des modèles syntaxiques

Étudier l'apposition au sein de la « grammaire française contemporaine » paraît être une gageure, tant la délimitation de cet objet est hasardeuse et tant la diversité des conceptions qu'elle inclut est importante. Aussi nous focaliserons-nous sur un nombre restreint de cinq grammaires, sélectionnées en raison de leur pertinence. Les trois premières peuvent être considérées comme des grammaires de référence. Il s'agit de la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.* 2021) (→2.1), la

<sup>1</sup> Ce travail s'appuie en partie sur une communication présentée au 8<sup>e</sup> Congrès Mondial de Linguistique, dont les actes sont parus anticipativement (Gregov 2022). Nous remercions les participants du colloque, et en particulier F. Neveu, pour leurs remarques, de même que les relecteurs du *Français moderne*. Nous tenons également à remercier N. Mazziotta, promoteur de notre mémoire de maîtrise sur l'apposition (Gregov 2020).

<sup>2</sup> Dans Neveu (2021a), les critères sont dénombrés de (i) à (v) pour le support et de (i) à (x) pour l'apposé. Afin de rendre la définition davantage opératoire, nous avons unifié les deux dénombrements.

*Grammaire critique du français* (Wilmet 2010) (→2.2) et la *Grande Grammaire du français* (Abeillé & Godart 2021) (→2.3). Les deux derniers concernent des modèles qui tiennent compte de la partition entre micro- et macrosyntaxe : le cadre théorique utilisé dans le projet *Orféo* (Debaisieux & Benzitoun 2020) (→2.4) et la *Grammaire de la période* (Groupe de Fribourg 2012) (→2.5). Les critères de sélection, qui nous ont permis de constituer notre corpus, sont au nombre de trois. Tout d'abord, les grammaires choisies sont récentes et connues dans la communauté des linguistes. Ensuite, ces dernières proposent des approches divergentes : rénovation de la grammaire traditionnelle (Wilmet 2010), approche en constituants (Abeillé & Godart 2021) ou en dépendants (Debaisieux & Benzitoun 2020), intégration de paramètres pragmatiques (Groupe de Fribourg 2012) et vulgarisation des théories grammaticales et linguistiques (Riegel *et al.* 2021). Le dernier critère a trait à la prise en charge de l'apposition, l'objectif étant d'analyser des modèles syntaxiques suffisamment représentatifs de traitements concurrents du phénomène appositif. Nous faisons en effet l'hypothèse que la diversité des modèles ici analysés – partiellement représentatifs de la production grammaticale contemporaine – est à même de nous renseigner sur le traitement que connaît l'apposition.

## 2.1. La *Grammaire méthodique du français* (2021)

La *Grammaire méthodique du français*, désormais *GMF*, évoque l'apposition au sein de la section « constructions attributives détachées » (§4.6.1). Le critère premier est celui de la paraphrase attributive : « le GN apposé correspond à l'attribut d'une phrase à verbe *être* (mieux : d'une **proposition attributive réduite**, donc sans copule), dont le sujet serait le GN de rattachement » (Riegel *et al.* 2021 : 354, grasses des auteurs). La transformation en copule, que l'on retrouve dans la grammaire traditionnelle (Grevisse & Goosse 2016 : §340), peut être rapprochée des critères (xi) *prédication des propriétés du support* et (xii) *formation d'un prédicat second*. Neveu précise toutefois que ce prédicat est « le plus souvent de type attributif » (2021) : la paraphrase attributive n'est pas sans poser de problèmes, ce dont la *GMF* a conscience. Ainsi, elle indique « l'absence facultative du déterminant [...] étendue pour les appositions », comme l'exemplifie<sup>3</sup> (1).

- (1) a. Le lion, terreur des forêts  
 b. \*Le lion est terreur des forêts.  
 c. Le lion est la terreur des forêts.

Mobiliser une manipulation telle que la paraphrase attributive nous paraît fragile pour deux raisons. Tout d'abord, sur le plan empirique, elle ne permet pas d'assimiler aux appositions les structures en (2)-(5), trouvées sur internet<sup>4</sup>. Si ces dernières ne sont pas des appositions, on peut se demander quel statut syntaxique leur conférer (phrase averbale ? complément circonstanciel ?).

- (2) bac° 1 en gestion de l'entreprise à l'ICHEC (Bruxelles), j'en suis à peu près à la moitié de mes souffrances  
 (3) J'aurai tout fait cette année : baptême, calotte, comitard et distinction  
 (4) Je dois en bosser 2 maintenant, celui de demain et celui de ce soir...  
 (5) Tout le monde pense ça mais y'a plusieurs parking, un pour les BA°3 + profs et un autre pour les étudiants

Le problème réside sans doute en partie en la réduction de la prédication seconde à une prédication attributive, ce qui n'est pas sans rappeler la traditionnelle analyse logique (Chervel 1977 : 156-157). Au niveau théorique, l'identification de l'apposition au moyen de la paraphrase se heurte à deux difficultés. Il y a d'un côté la présence facultative du déterminant, dont la valeur sémantico-référentielle reste implicite. De l'autre, la succession de deux GN donne lieu à une incertitude : lequel des deux GN est l'attribut de l'autre ? L'énoncé (6) illustre la potentielle équivalence syntaxique :

- (6) a. Il continua de jouer du violon, son seul plaisir.  
 b. Le violon est son seul plaisir.  
 c. Son seul plaisir est le violon.

La *GMF* résout ce problème en précisant que « les appositions nominales suivent toujours leur GN de rattachement, sauf celles qui sont dépourvues de déterminant et qui peuvent précéder le GN sujet » (Riegel *et al.* 2021 : 355). L'ajout d'une telle condition, qui gagnerait à intégrer le niveau informationnel de l'énoncé, déforce la puissance identificatoire du critère de la paraphrase attributive, d'autant qu'elle laisse en suspens les « constructions asymétriques » de Neveu (2000 : 114) :

- (7) Chanteur infatigable, les barbes l'inspirent irrémédiablement.

Au niveau de l'architecture théorique, la *GMF* opère une distinction entre *nom apposé* et *adjectif qualificatif détaché* : l'adjectif ne peut exercer la fonction d'apposition. Cette distinction étonne dans la mesure où la corrélation entre partie du discours et fonction est assouplie par ailleurs, à travers la mention du *nom épithète* (Riegel *et al.* 2021 : 345), qui possède le même comportement syntaxique (commutation possible) et sémantique (valeur déterminative) que l'adjectif épithète :

- (8) a. Une justice escargot  
 b. Une justice lente

<sup>3</sup> Sauf mention contraire, les exemples proviennent des ouvrages analysés. Les segments soulignés correspondent aux appositions.

<sup>4</sup> Les énoncés, qui ont fait l'objet d'une analyse dans notre mémoire de maîtrise (Gregov 2020), sont tirés du forum « Topic du blocus... », hébergé par jeuxvideo.com.

La grammaire justifie l'existence d'un *adjectif détaché* en raison d'une possible augmentation du « désordre terminologique » (Riegel *et al.* 2021 : 345). Il nous semble au contraire qu'élargir la fonction appositive à l'adjectif détaché augmenterait la cohérence de l'ouvrage, les différences entre *épithète détachée* et *nom apposé* n'étant pas explicitées.

## 2.2. La Grammaire critique du français (2010)

Dans la *Grammaire critique du français*, désormais *GCF*, l'apposition connaît une revalorisation : la notion réfère en effet à l'ensemble des *prédicats seconds*. Il résulte de ce choix terminologique une intégration de l'apposition aux relations fondamentales permises par le modèle théorique. Ce dernier distingue trois relations syntaxiques principales, définies à partir de l'incidence guillaumienne<sup>5</sup> et des parties du discours (figure 2).

	<i>Prédication</i>	<i>Détermination</i>	<i>Complémentation</i>		
<i>Support</i>	Thème	Nom	Adjectif	Verbe	Relation
<i>Apport</i>	Rhème	Déterminant	Complément		

Figure 2. Relations fondamentales de la *GCF* (Wilmet 2010)

La relation qui nous intéresse, la prédication, désigne l'« affectation d'un thème à un rhème », le rhème s'identifiant au prédicat (Wilmet 2010 : 732). À la prédication constitutive de l'énoncé peut se greffer une (ou plusieurs) prédication seconde, composée d'un thème, soit l'apposé, et d'un rhème, soit l'apposition. Si Wilmet explique s'écarter des prescrits logiques et rhétoriques en proposant une définition « purement syntaxique » de l'apposition (2010 : §613), il nous semble que la dimension énonciative est bien présente à travers l'opposition *thème/rhème*. Le titre du dernier ouvrage du linguiste, *Retour à l'analyse logique* (2021), démontre d'ailleurs la volonté de s'inscrire dans une conception assez logiciste de la syntaxe.

Puisqu'elle correspond à une « opération linguistique » (Neveu 2021b : 65), l'apposition permet ici de désigner sous un même terme des structures aussi diverses que l'« attribut de l'objet » (9), l'« épithète détachée » (10), l'infinitif de la « proposition infinitive » (11) ou l'« apostrophe » (12) :

(9) Je m'appelle Socrate.

(10) Surprise, la fillette laissa choir son bouquet.

(11) On entend une enfant pleurer dans la chambre voisine.

(12) Paraissez, Navarrais, Maures et Castellans... [apposition « à un sujet non exprimé », Wilmet 2010 : §614]

La présence de constructions non détachées dans lesquelles l'apposition n'est pas supprimable nécessite de réviser l'opposition qu'opère Wilmet entre la « *prédication première* obligatoire » et la « *prédication seconde* facultative » (2010 : §584) : si la prédication seconde est syntaxiquement facultative dans certains cas, comme dans (10) et (12), elle peut aussi être obligatoire, comme dans (9) et (11). L'on pourrait rétorquer que la suppression de l'apposition n'implique pas l'agrammaticalité des énoncés (9) et (11) – mais il s'agit alors d'autres structures argumentales. Nous dirions donc que la prédication seconde ne fonde pas l'énoncé (elle est toujours facultative à ce niveau-là), ce qui l'oppose à la prédication première.

Si nous retrouvons des points communs entre les définitions de Neveu et de Wilmet, telles que (ix) l'incidence d'un apport à un support, inspirée de Guillaume, ou bien (xii) la formation d'un prédicat second (xi) prédictant les propriétés du support, (xv) nécessairement instancié dans la prédication première, les points de vue des deux linguistes s'opposent sur plusieurs aspects (voir Neveu 2021b) : au niveau des critères, (vi) le détachement est définitoire chez Neveu et non chez Wilmet, ce qui implique une extension élargie de la notion dans la *GCF* ; au niveau terminologique, on peut noter une inversion du référent de la catégorie *apposé*, support chez Wilmet (2010 : §612), et apport chez Neveu (2021a).

## 2.3. La Grande Grammaire du français (2021)

L'apposition n'est pas à proprement parler une fonction syntaxique de la *Grande Grammaire du français*, désormais *GGF*. En effet, cette dernière modélise la syntaxe à travers une approche en constituants typant les arêtes<sup>6</sup> au moyen de fonctions assez éloignées de la tradition : l'*ajout*, le *complément*, le *coordonné*, l'*extrait*, le *marqueur*, le *périphérique*, le *spécifieur*, le *sujet* et la *tête* (Abeillé & Godard 2021 : XXXVIII). L'approche est hybride, combinant constance et dépendance (Mazziotta 2020 : 138-140).

Si la fonction appositive ne fait pas partie des relations syntaxiques, les auteurs de la *GGF* lui consacrent une section entière (Abeillé & Godard 2021 : 460-462) : il s'agit de préciser, au moyen du métalangage employé dans la *GGF*, la spécificité de la structure appositive. Cette dernière, considérée comme un ajout au nom, se voit définie au moyen de quatre propriétés (Abeillé & Godard 2021 : 460) : (i) l'apposition peut être un nom, un SN, un adjectif, un syntagme adjectival, un participe, un syntagme prépositionnel, un infinitif ou une subordonnée en *que* ; (ii) elle est incluse dans le SN ; (iii) elle suit un nom ou un SN et est

<sup>5</sup> Voir, entre autres, Wilmet 1972.

<sup>6</sup> Dans une formalisation arborescente des structures syntaxiques, l'*arête* désigne le trait unissant deux nœuds (voir la figure 3).

précédée d'une frontière prosodique à l'oral ou d'une virgule à l'écrit ; (iv) elle exprime une propriété ou une identité, sans changer la référence du SN tête.

Envisagée dans une approche en constituants, le SN en apposition est similaire à la coordination : en effet, « dans les deux cas, la construction formée sera un SN dont les deux constituants immédiats sont des SN » (Touratier 2005 : 28, cité dans Mazziotta 2011 : 35). La *GGF* anticipe la remarque, en jugeant que « plusieurs propriétés distinguent nettement [l'apposition] de la coordination de syntagmes nominaux » (Abeillé & Godard 2021 : 1765). Nous pouvons néanmoins observer visuellement la similitude des deux constructions par le biais de la figure 3, qui montre que la différence réside en le typage des arêtes :

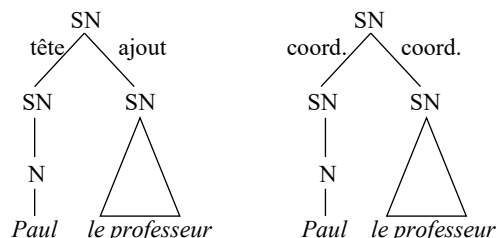


Figure 3. Opposition entre apposition et coordination dans la *GGF* (à partir d'Abeillé & Godard 2021 : 460-462, 1765)

Comparativement aux critères de Neveu (2021a), qui sont en partie convoqués (viii, xi, xii), il faut noter que l'apposition est ici reléguée à la position postnominale : les critères du détachement (vi) et de la position périphérique (vii) se voient fortement contraints. Si cette propriété s'accorde avec l'impossibilité d'une subordonnée en *que* de précéder son support, elle nous semble critiquable : dans (13), le syntagme *en retard* semble être capable de se mouvoir. Les structures doivent-elles être différenciées syntaxiquement ?

- (13) a. Un élève, en retard, avait été puni.  
 b. En retard, un élève avait été puni

Les structures généralement associées à l'apposition qui ne suivent pas directement le nom qui les gouverne ont le statut d'« ajouts circonstanciels prédicatifs » (Abeillé & Godard 2021 : 1550). Bien que la proximité entre appositions et circonstanciels ait déjà été soulignée (p. ex. Tesnière 1959 : ch. 69, plus récemment Forsgren 2000, Leeman 2000), l'analyse nous paraît incomplète : il serait nécessaire de tenir compte de l'accord existant entre un adjectif détaché et son support nominal, comme en (10), alors même que la fonction *tête* « détermine la catégorie du syntagme, ainsi que ses propriétés morphosyntaxiques (genre, nombre, mode, temps) » (Abeillé & Godard 2021 : xxxix). De manière sous-jacente, se devine une logique de la phrase canonique, dans laquelle il existerait un ordre des constituants assez contraint. Le formalisme utilisé n'est sans doute pas anodin dans ce choix théorique (Gerdes 2006) : une structure arborescente est difficilement projective si elle encode à la fois l'ordre linéaire et des structures détachées.

#### 2.4. Le projet *Orféo* (2020)

Le projet *Orféo* désigne une vaste entreprise interuniversitaire de mise en commun des corpus de français écrit et oral existants. Il en résulte le *Corpus d'Étude pour le Français Contemporain* (CÉFC), qui comprend près de 10 millions de mots. Au-delà de la constitution d'un nouveau corpus, les chercheurs impliqués dans le projet ont procédé à une lemmatisation ainsi qu'à une annotation en parties du discours et en fonctions syntaxiques (Debaisieux & Benzitoun 2020 : 15).

À nouveau, l'apposition n'est pas présente dans le jeu (assez restreint) des fonctions possibles. La démarche d'annotation syntaxique, qui s'appuie sur l'expérience du projet *Rhapsodie* (Lacheret-Dujour *et al.* 2019), est présentée dans Kahane & Gerdes 2020. La conception de la syntaxe s'inscrit dans une approche dépendancielle, au sein de laquelle les unités sont gouvernées par d'autres unités. Aux relations de subordination bien connues, les linguistes opposent une autre forme de dépendance microsyntaxique, « orthogonale » à la subordination (Kahane 2012), à savoir *les relations paradigmatiques*, ou « listes paradigmatiques ». Cette notion permet de rendre compte du fait que plusieurs éléments régis, appelés *conjoint*s, peuvent occuper la même position syntaxique. Ainsi, dans (14a), *de Felix Blumenfeld* occupe la même position syntaxique de dépendant (*dep*) de *une élève* ; similairement, *l'oncle de Szymanoski*, traditionnellement apposition, occupe la même position que *Felix Blumenfeld*. La modélisation peut prendre la forme d'une « grille » (14b), représentation élaborée par l'équipe de Blanche-Benveniste (1990).

- (14) a. c'était une élève de Blumenfeld de Felix Blumenfeld l'oncle de Szymanoski  
 b. c'était une élève de Blumenfeld  
     de Felix Blumenfeld  
     l'oncle de Szymanoski

Les listes paradigmatiques recouvrent plusieurs phénomènes, tels que les disfluences, les coordinations, les reformulations ou les appositions. Afin d'opérer une distinction entre la relation de subordination et la relation paradigmatique, le modèle prévoit l'étiquette *para*, chaque conjoint dépendant alors du précédent (Kahane & Gerdes 2020 : 78). Dans (14), *l'oncle de Szymanoski* dépend donc de *Felix Blumenfeld* (fonction *para*) alors que *Felix Blumenfeld*, qui est le premier conjoint de la liste, dépend de

la préposition *de* (fonction *dep*). Toutes les appositions ne sont cependant pas interprétées comme des conjoints : « dans une apposition ‘sans article’ [...] comme *Philippe Lemaire, avocat des parties civiles*, le deuxième conjoint ne remplit pas toutes les conditions morphologiques pour commuter avec le premier » (Kahane & Pietrandrea 2012 : 1818). Dans cet exemple, *avocat des parties civiles* est subordonné à *Philippe Lemaire* sans être son conjoint.

La conception de l'apposition, ou ce que l'on désigne généralement par ce terme, s'articule mal aux critères définitoires de Neveu (2021a), puisque seules sont considérées la dépendance et l'équivalence syntaxique. Si le modèle se révèle peu efficace pour caractériser la construction appositive dans toute sa complexité, il assure sa cohérence et sa simplicité en se basant exclusivement sur des critères syntaxiques. De cette manière, et contrairement au projet *Rhapsodie* dont il s'inspire, Orféo ne distingue pas les types de listes paradigmatiques, qui se fondent principalement sur des critères sémantiques, et notamment la dénotation des conjoints (Kahane & Pietrandrea 2012, Kahane & Gerdes 2020 : 79).

## 2.5. La Grammaire de la période (2012)

Le dernier ouvrage envisagé, celui de la *Grammaire de la période*, consacre un chapitre entier aux appositions (2012 : ch. XIII, 283-301). Le modèle, élaboré par le Groupe de Fribourg, mobilise toutefois un appareil terminologique éloigné de la grammaire traditionnelle. Critiquant la pertinence de la *phrase*, les linguistes fribourgeois proposent ainsi de nouvelles unités de référence, et notamment la *clause*, qui regroupe des unités en relation de rection. Cette relation peut prendre plusieurs formes, telles que la dépendance catégorielle, la sélection, l'accord ou le liage (Groupe de Fribourg 2012 : 43-47). L'enjeu du chapitre XIII est précisément d'articuler la notion de *clause* aux appositions : « s'agit-il d'unités infra-clausales ? Si oui, par quoi sont-elles régies ? Ou s'agit-il au contraire de clauses averbales autonomes ? » (Groupe de Fribourg 2012 : 283).

À la manière de la *GGF*, la *Grammaire de la période* définit d'abord ce qu'elle entend par *apposition*, puis mobilise ses propres outils théoriques afin d'analyser les structures concernées. La notion est définie au moyen de trois critères : d'un point de vue prosodique, elle constitue un groupe distinct, à intonation progrédiente ou conclusive ; du point de vue syntaxique, il s'agit d'« un syntagme nominal, adjectival ou participial facultatif, dont l'occurrence n'est impliquée par aucune des unités environnantes » (Groupe de Fribourg 2012 : 284) ; du point de vue sémantique, les appositions ont un contenu propositionnel. Nous retrouvons ici plusieurs critères définitoires de Neveu (2021), à savoir (vi) le détachement, (i) l'autonomie du support, (viii) la nature compatible avec la caractérisation ainsi que (xi-xii) la formation d'une prédication seconde.

L'analyse distingue ensuite quatre cas de figure, que résume la figure 4, tirée de la grammaire.

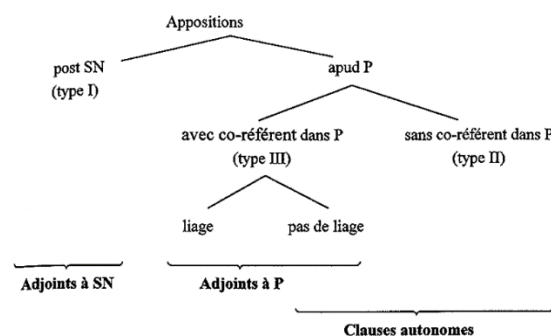


Figure 4. Les appositions dans la *Grammaire de la période* (Groupe de Fribourg 2012 : 299)

- Le type I, soit les appositions postnominales, est considéré comme un élément régi par le syntagme qui les précède.
- Le type II, soit les appositions périphériques sans contrôleur dans la proposition (« incidentes à la phrase entière » de Van Den Bussche 1988), est considéré comme une clause à part entière.
- Le type III, soit les appositions périphériques comprenant un co-référent dans la proposition, possède un statut indéterminé. En effet, si les appositions frontales co-référentes au sujet sont considérées comme des adjoints à la proposition, les autres appositions (« constructions asymétriques » de Neveu 2000) peuvent être analysées tantôt comme des unités régies, tantôt comme des clauses autonomes (Groupe de Fribourg 2012 : 296-298)

Nous pouvons observer que l'analyse se rapproche de celle proposée par la *GGF* : certaines appositions ne sont pas régies par un SN. La *Grammaire de la période* anticipe une possible objection, l'hypothèse d'appositions *post SN* extraposées étant « contredite par plusieurs particularités » (Groupe de Fribourg 2012 : 295). Les particularités énoncées sont l'impossibilité de commuter avec des relatives, le support potentiellement non nominal et la valeur de nature explicative ou justificative (vs valeur caractérisante du type I). Il nous semble pourtant que la valeur explicative peut également être activée dans le cadre d'adjoints au SN. Quant aux deux premières justifications, elles ne concernent qu'une partie des appositives de type III : en reprenant l'exemple (13), les appositions doivent-elles être distinguées si nettement ?

### 3. Lignes de partage

La description succincte des structures appositives par les cinq modèles syntaxiques amène à se demander quelles sont les points de divergence. Nous en envisageons quatre : les relations associées à l'apposition (→3.1), l'intégration dans l'économie du modèle (→3.2), les composantes linguistiques mobilisées (→3.3) et l'opposition entre partie du discours et fonction (→3.4).

#### 3.1. Relations associées à l'apposition

Ce qui se dégage le plus nettement du panorama théorique est la diversité dans le traitement de l'apposition. Ainsi, la fonction est associée à la prédication seconde (*GCF*), au détachement (*GMF*, *GGF*, *Grammaire de la période*), et à la coordination (*GGF*, *Orféo*). Il est notable que les trois relations fondamentales de la grammaire traditionnelle soient convoquées pour définir une fonction : la prédication est au cœur de la définition de la *GCF*, est mentionnée par la *Grammaire de la période* et est sous-jacente dans la définition de la *GMF* (paraphrase attributive) ; la subordination est mobilisée plus ou moins explicitement par tous les modèles (« modifieur du GN » dans la *GMF*, « apport » dans la *GCF*, « rection » dans *Orféo*, « ajout » dans la *Grammaire de la période*) ; l'apposition est rapprochée de la coordination dans le modèle d'*Orféo* (notion de liste paradigmatique) et peut l'être dans la *GGF* (similarité des structures).

L'hypothèse d'un socle définitoire mouvant est confirmé, socle d'autant plus instable que l'apposition est parfois envisagée comme la combinaison de plusieurs structures aux statuts différents : la *GCF* subsume sous le terme d'*apposition* des structures traditionnellement opposées (apostrophe, proposition infinitive, etc.), le modèle d'*Orféo* distingue les nom actualisés (conjoint) des noms nus (régis) et le Groupe de Fribourg distingue trois types d'appositions (adjoints à SN, adjoints à P et clauses autonomes).

#### 3.2. Intégration de l'apposition dans l'économie du modèle

L'apposition occupe une place plus ou moins centrale dans l'économie du système linguistique des modèles envisagés. Nous pouvons les répartir en quatre catégories. Tout d'abord, la *GMF* considère que l'apposition est une fonction d'un mot dépendant d'un nom. La deuxième catégorie comprend la *GCF*, qui associe l'apposition à une relation fondamentale de l'architecture théorique : il s'agit de l'apport d'une prédication subordonnée à une prédication première. La *GGF* et la *Grammaire de la période* forment la troisième catégorie. Les deux modèles ne mobilisent plus le terme d'*apposition*, alors que la réalité linguistique désignée par ce dernier est désormais prise en charge, plus ou moins totalement, par d'autres concepts. Toutefois, les grammaires décrivent en détail, avec leurs outils, ce à quoi réfère l'apposition (section complète dans la *GCF*, chapitre dans la *Grammaire de la période*). Enfin, le modèle d'*Orféo* durcit cette perspective en ne réalisant plus de description de l'apposition, se contentant de citer le terme.

Cette quadripartition peut également être interprétée au regard du rapport à la grammaire traditionnelle. La première catégorie s'inscrit dans la continuité de la tradition en concevant l'apposition comme une relation dépendancielle spécifique. Le terme est maintenu et le concept se voit précisé. Dans la *GCF*, en revanche, le mot est utilisé mais la notion désigne désormais une relation fondamentale, possédant dès lors une extension beaucoup plus large que celle de la grammaire traditionnelle. La troisième catégorie se distingue encore davantage de la tradition, puisqu'elle ne fait usage du terme d'*apposition* que pour en fournir une réinterprétation, au moyen d'un autre métalangage. Quant au projet *Orféo*, il ne décrit plus les propriétés des structures appositives. Le tableau ci-dessous schématise les oppositions.

	<i>GMF</i>	<i>GCF</i>	<i>GGF, Grammaire de la période</i>	<i>Orféo</i>
<i>Maintien de la notion</i>	Oui	Non	Non	Non
<i>Maintien du terme</i>	Oui	Oui	Non	Non
<i>Description des propriétés</i>	Oui	Oui	Oui	Non
<i>Attitude générale</i>	Précision du sens	Élargissement du sens	Réinterprétation	Suppression

Figure 5. Maintien de l'apposition dans les approches modernes

#### 3.3. Recours aux composantes linguistiques

Si nous nous référons aux trois plans définis par Hagège (2013), il s'avère que ceux-ci sont utilisés à des échelles diverses en vue de définir la fonction appositive :

- Le *point de vue morphosyntaxique* est systématiquement mobilisé. Le recours aux parties du discours, à la notion de subordination et au détachement explique cette prédominance.
- Le *point de vue sémantico-référentiel* est surtout convoqué par la *GGF*, qui évoque l'identité référentielle et l'expression d'une propriété/identité.

— Le point de vue énonciatif-hiérarchique est quant à lui au cœur de la *GCF*, qui fonde la prédication sur l'opposition entre thème et rhème.

Il faut noter que la définition de Neveu (2021a) mobilise elle-même les trois composantes. La singularité des modèles envisagés est qu'ils ne présentent qu'une facette de l'apposition, en recourant à un nombre plus ou moins élevé de composantes linguistiques, réduisant dès lors la complexité de la notion en l'intégrant (ou non) dans leur architecture théorique. Hormis le modèle d'*Orféo*, nous pouvons observer que deux critères se trouvent à l'intersection des modèles : (xi) la prédication des propriétés du support et (xiii) la formation d'un prédicat second.

### 3.4. Opposition entre parties du discours et fonction

La grammaire traditionnelle se fonde sur une distinction entre parties du discours et fonction. L'opposition se radicalise dans le cas des fonctions dites secondaires, qui « portent l'empreinte des parties du discours auxquelles elles sont indissociablement liées : le *complément* est un nom, l'*épiphète* un adjectif, l'*apposition* un nom » (Neveu & Lauwers 2007 : 21). Autrement dit, à une fonction tend à correspondre une seule partie du discours.

Les modèles envisagés s'éloignent en cela de la tradition, puisque d'autres parties du discours, plus ou moins nombreuses, peuvent exercer la fonction appositive. Si la *GMF* mentionne le groupe nominal, la *Grammaire de la période* cite les syntagmes nominal, adjectival et participial ; la *GCF* le nom, l'adjectif, le verbe et la « sous-phrase » ; la *GGF* le nom, l'adjectif, le participe, l'infinitif, la phrase subordonnée en *que* et les syntagmes nominal, adjectival et prépositionnel. En ce qui concerne le modèle d'*Orféo*, le lien entre parties du discours est encore plus distendu, puisque les conjoints ne se limitent à aucune classe particulière, pour autant que ceux-ci aient la même position microsyntactique.

Transversalement, le nom reste la classe la plus couramment convoquée, puisqu'elle est la seule à apparaître dans tous les modèles syntaxiques. Précisons cependant que certains modèles opèrent une distinction entre nom nu et nom actualisé : la *GMF* estime que seul un *groupe nominal* peut exercer la fonction (malgré l'absence facultative du déterminant) alors que Kahane & Pietrandrea (2012) soulignent que l'apposition traditionnelle doit être précédée d'un article pour figurer dans une liste paradigmatique. Contrairement au terme descripteur, le support appositif n'est pas toujours nominal : la *GGF* et la *Grammaire de la période* évoquent explicitement un support propositionnel pour les structures appositives périphériques (non postnominales).

## 4. Conclusion

L'étude du traitement de l'apposition dans la grammaire contemporaine a nécessité de comparer plusieurs modèles syntaxiques. Ces derniers comportent des stratégies définitoires pour le moins hétérogènes : la notion est associée à la prédication, au détachement, à la subordination et à la coordination ; elle mobilise des composantes syntaxiques, sémantiques et énonciatives ; elle est associée à des parties du discours plus ou moins nombreuses, le nom en tant que terme descripteur constituant un socle commun. Ces approches définitoires concurrentes expliquent sans doute partiellement le flou existant autour de la fonction, même s'il ne faut pas sous-estimer le poids de la tradition grammaticale (Neveu & Lauwers 2007 : 18), de laquelle les théories modernes remobilisent, moyennant divers ajustements, les critères de définition. Une autre piste explicative pourrait être le caractère multidimensionnel de l'apposition. Si, dans sa synthèse, Neveu (2021a) relève pas moins de quinze caractéristiques, les modèles ont recours à une sélection plus ou moins large de ces propriétés (la prédication, la coalescence référentielle, le détachement du terme descripteur, etc.), mais ces dernières ne sont pas nécessairement identiques selon les ouvrages envisagés.

Pour autant, il paraît légitime de se questionner sur la polysémie du terme au sein du métalangage grammatical, dont on connaît parfois le foisonnement. L'intégration de l'apposition au sein d'un appareil descriptif minimal pose donc question. Prudent, Neveu juge que « la description n'a pas forcément à souffrir de son absence ou de sa disparition » (2021a). Il nous semble que l'apposition a ceci de paradoxal qu'elle comporte une forte polysémie (ce qui conduirait à l'écarter ou à la redéfinir) mais qu'elle permet en même temps de rendre compte de structures au cœur du modèle (Wilmet est à ce propos symptomatique) ou en marge de celui-ci (ce qui attesterait de son utilité). Comme nous avons pu l'observer, l'apposition est soumise à une démarche visant à la préciser sémantiquement, à la réinterpréter, voire à l'évincer.

Les exemples utilisés dans les grammaires et le rôle qu'ils endossent sont aussi à interroger : servent-ils à illustrer des structures représentatives de la langue française (écrite ? orale ? standard ?), dans une approche empirique, ou bien permettent-ils de justifier un modèle théorique ? Le poids de la tradition est ici aussi à souligner, dans la mesure où « l'histoire de la grammaire est une succession de remaniements, disposant, selon des vecteurs différents, des concepts d'analyse et des notions remarquablement stables, tout aussi stables que le stock d'exemples de base qui les justifient » (Chevalier 1996 : 48-49). Le fait que les grammaires s'appuyant sur un large corpus (*GGF*, *Orféo*) ou sur la langue orale (*GGF*, *Grammaire de la période* et *Orféo*) redéfinissent ou suppriment la notion d'apposition tend à conforter l'idée d'une inadéquation de la notion.

Plus largement, si « la notion fait subir [une rude mise à l'épreuve] aux concepts d'intégration, de hiérarchie, de dépendance, de prédication, de référence, dont elle souligne le caractère encore très approximatif de l'explication linguistique » (Neveu 2000 : 12), nous serions tenté d'élargir cette analyse aux modèles syntaxiques en eux-mêmes : l'apposition se révèle en effet être une précieuse clé d'entrée afin de les analyser. Certes, la diversité des critères définitoires atteste des différences entre les modèles, mais celles-ci se manifestent également à travers l'unité de référence, les relations structurantes, la logique grammaticale ou l'articulation des composantes linguistiques, qui varient considérablement selon les approches. Si les modèles

syntaxiques disent quelque chose de l'apposition, la réciproque est vérifiée : cette fonction a sans doute plus encore à nous dire sur les modèles eux-mêmes.

Nicolas Gregov  
Université de Liège  
UR Traverses

### Références bibliographiques

- ABEILLÉ, A, GODARD, D. (dir.) (2021), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. *et al.* (1990), *Le français parlé : études grammaticales*, Paris, Éditions du CNRS.
- CADDÉO, S. (2008), « L'apposition : une construction multiforme », *Travaux de linguistique*, 57, pp. 63-72.
- CHERVEL, A. (1977), *...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- CHEVALIER, J.-C. (1996) [1994], *Histoire de la grammaire française*, Paris, P.U.F.
- COMBETTES, B. (1998), *Les constructions détachées en français*, Paris, Ophrys.
- DEBAISIEUX, J.-M., BENZITOUN, C. (2020), « Présentation de *Orféo : un corpus et une plateforme pour l'étude du français contemporain* », *Langages*, 219, pp. 9-24.
- FORSGREN, M. (1988), « Apposition adnominal : déterminants et ordre des constituants », *Travaux de linguistique*, 17, pp. 137-157.
- FORSGREN, M. (2000), « Apposition, attribut, épithète : même combat prédicatif ? », *Langue française*, 125, pp. 30-45.
- GERDES, K., (2006), « Sur la non-équivalence des représentations syntaxiques : comment la représentation en X-barre nous amène au concept de mouvement », *Les Cahiers de Grammaire*, 30, pp. 175-192.
- GREGOV, N. (2020), *L'apposition en langue française. Définition(s) d'une fonction polymorphe : panorama théorique et évaluation sur corpus*. Mémoire soutenu à l'ULiège. [En ligne : <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/9391>]
- GREGOV, N. (2022), « Analyse critique du traitement de l'apposition dans la grammaticographie contemporaine », in Neveu, F. *et al.* (éds), *Actes du 8<sup>e</sup> Congrès Mondial de Linguistique Française*. [En ligne : <https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/abs/2022/08/contents/contents.html>]
- GREVISSE, M. & GOOSSE, A. (2016) [1936], *Le bon usage*, Bruxelles, De Boeck.
- GROUPE DE FRIBOURG (2012), *Grammaire de la période*, Berne, Peter Lang.
- HAGÈGE, C. (2013) [1982], *La structure des langues*, Paris, P.U.F.
- KAHANE, S. (2012), « De l'analyse en grille à la modélisation des entassements », in Caddéo, S. *et al.*, (dir.), *Penser les langues avec Claire Blanche-Benveniste*, Aix-en-Provence, P.U.P., pp. 101-114.
- KAHANE, S., GERDES, K. (2020), « Annotation syntaxique du français parlé : les choix d'ORFÉO », *Langages*, 219, pp. 69-86.
- KAHANE, S., PIETRANDREA, P. (2012), « La typologie des entassements en français », in Neveu, F. *et al.* (éds), *Actes du 3<sup>e</sup> Congrès Mondial de Linguistique Française*, pp. 1809-1828.
- LACHERET-DUJOUR, A., KAHANE, S., PIETRANDREA, P. (éds) (2019), *Rhapsodie. A prosodic and syntactic treebank for spoken French*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.
- LAGO, J. (1994), « L'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction ? », *L'Information grammaticale*, 63, pp. 12-17.
- LEEMAN, D. (2000), « Compléments circonstanciels ou appositions ? », *Langue française*, 125, pp. 18-29.
- MAZZIOTTA, N. (2011), « Coordination of verbal dependents in Old French : coordination as a specified juxtaposition or apposition », in Gerdes, K. *et al.* (éds), *Proceedings of the International Conference on Dependency Linguistics*, pp. 28-37.
- MAZZIOTTA, N. (2020), « Dependency in early sentence diagrams. Stephen W. Clark. », in Imrényi, A, Mazziotta, N. (éds), *Chapters of Dependency Grammar. A historical survey from Antiquity to Tesnière*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, pp. 133-162
- NEVEU, F. (1996), « La notion d'apposition en linguistique française : perspective historique », *Le Français moderne*, 64/1, 1-27.
- NEVEU, F. (2000), « L'apposition : concepts, niveaux, domaines. Présentation », *Langue française*, 125, pp. 3-17.

- NEVEU, F. (2020), « Détachement et adjectivité », in Neveu, F., Roig, A (éds), *L'adjectivité. Approches descriptives de la linguistique adjectivale*, Berlin/Boston, De Gruyter, pp. 91-126.
- NEVEU, F. (2021a), « Apposition », *Encyclopédie grammaticale du français*. [En ligne : <http://encyclogram.fr/>]
- NEVEU, F. (2021b), « Le traitement de l'apposition dans la *Grammaire critique du français*. Dialogue avec Marc Wilmet », *Le Français moderne*, 89/1, pp. 61-70.
- NEVEU, F., LAUWERS, P. (2007), « La notion de 'tradition grammaticale' et son usage en linguistique française », *Langages*, 167, pp. 7-26.
- NOAILLY, M. (2000), « Apposition, coordination, reformulation dans les suites de deux GN juxtaposés », *Langue française*, 125, pp. 46-59.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., RIOUL, R. (2021) [1994], *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.
- RIOUL, R. (1983), « Les appositions dans la grammaire française », *L'Information grammaticale*, 18, pp. 21-29.
- ROSSI-GENSANE, N. (2017), « Syntaxe et paradigme(s) : outre les relations de dépendance, les relations d'équivalence », *Signata*, 8, pp. 65-99.
- TESNIÈRE, L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER, C. (2005), *Analyse et théorie syntaxiques*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence.
- VAN DEN BUSSCHE, H. (1988), « Typologie des constructions dites appositives », *Travaux de linguistique*, 17, pp. 117-135.
- WILMET, M. (1972), *Gustave Guillaume et son école linguistique*, Bruxelles/Paris, Labor/Nathan.
- WILMET, M. (1997), « L'apposition : une fonction à réestimer », in Kleiber, G., Riegel, M. (éds), *Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*, Louvain-La-Neuve, Duculot, pp. 413-422.
- WILMET, M. (2010) [1997], *Grammaire critique du français*, Bruxelles, De Boeck/Duculot.
- WILMET, M. (2021), *Retour à l'analyse logique*, Paris, Classiques Garnier.